

Un service de transport pour les Personnes à Mobilité Réduite - PMR à la demande depuis les communes de l'Agglomération vers Mont-de-Marsan.

## Ayants Droits

Pour être éligible au service **Tma + PMR**, vous devez dans tous les cas justifier de votre incapacité à utiliser les lignes de transports collectifs « traditionnelles » du réseau **Tma** (l'éloignement à plus de 400 mètres d'une ligne, une correspondance et les temps de parcours n'étant pas considérés comme une incapacité).

### Le service **Tma + PMR** est réservé

aux titulaires en fauteuil roulant ou atteints d'une cécité visuelle munis d'une carte d'invalidité ou d'une carte mobilité inclusion avec mention «invalidité», d'un taux égal ou supérieur à 80%.

## Accès au Service

L'inscription au service **Tma + PMR** est requise avant toute utilisation, auprès d'un de nos conseillers mobilité à l'agence commerciale.

Les pièces nécessaires à votre inscription sont disponibles à l'agence commerciale ou sur notre site [www.bustma.com](http://www.bustma.com)

► Pour le titulaire d'une carte d'invalidité, ou d'une carte mobilité inclusion avec mention «invalidité», d'un taux égal ou supérieur à 80% :

- l'adhésion est valable une année. Il convient donc de la renouveler avant chaque date anniversaire.
- présenter l'original de la carte d'invalidité ou carte mobilité inclusion avec mention «invalidité» lors de la demande d'adhésion ou de son renouvellement.

## Transport de personnes à mobilité réduite

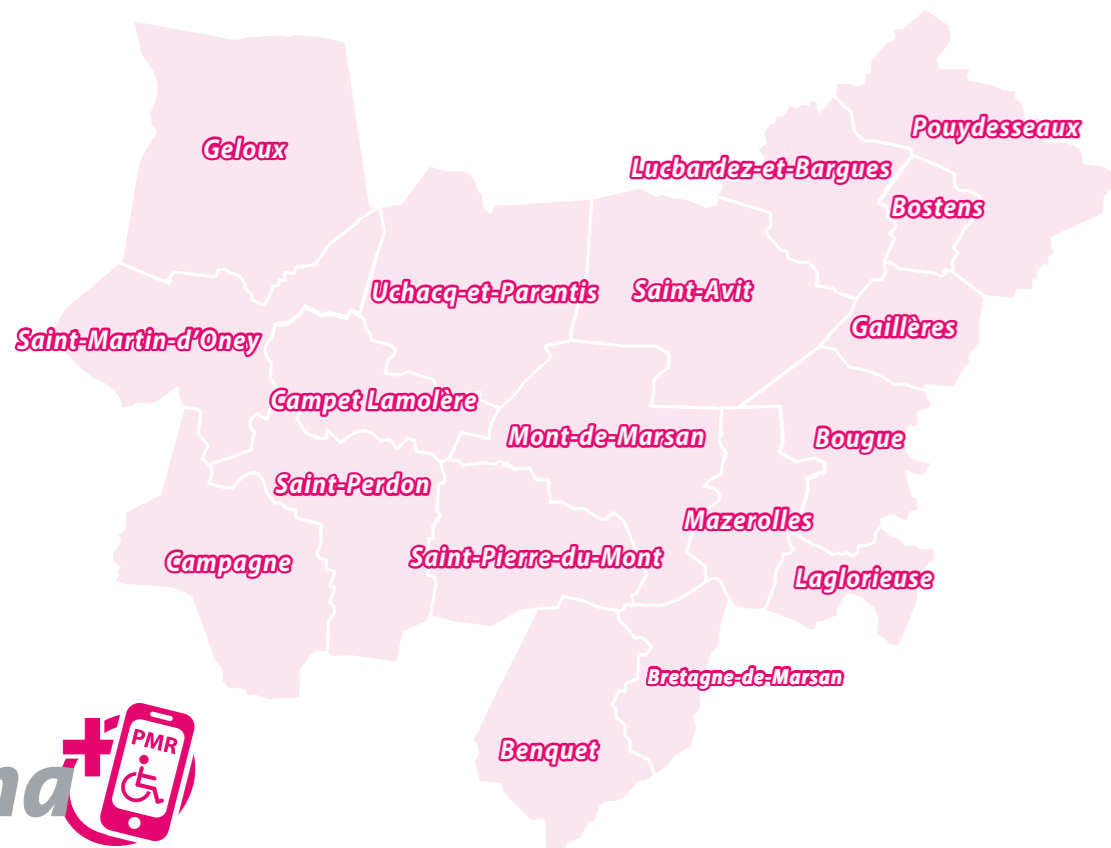
COVID-19

Uniquement le mardi et jeudi

# TPMR



[www.bustma.com](http://www.bustma.com)



mont de  
marsan  
AGGLO



transdev  
DU MARSAN



Le **T<sub>ma</sub> + PMR** est un service de Transport A la Demande (TAD) réservé aux Personnes à Mobilité Réduite. Il permet des déplacements de porte à porte depuis les communes de l'Agglomération vers Mont-de-Marsan et fonctionne du mardi au samedi aux mêmes horaires que le service de Transport A la Demande **T<sub>ma</sub>**, (sauf les jours fériés et pendant les 5 jours des Fêtes de la Madeleine).



Pour pouvoir accéder à ce service, vous devez préalablement remplir un dossier d'inscription.

**voir règlement TPMR sur [www.bustma.com](http://www.bustma.com)**

Réservez votre transport au  
**05 58 450 426**

selon les règles du service TPMR ou en ligne sur :

**[www.bustma.com/fr/voyagez/tpmr/](http://www.bustma.com/fr/voyagez/tpmr/)**

**jusqu'à 17h la veille du déplacement.**

Les demandes sur le site ou sur le répondeur téléphonique doivent faire l'objet d'une confirmation écrite ou téléphonique de la part de nos services.

Le jour du trajet, présentez-vous au lieu de prise en charge défini lors de la réservation téléphone au moins 5 min avant l'heure du rendez-vous.

Validez votre déplacement avec

**un titre de transport T<sub>ma</sub> valide.**

## Tarif

Les tarifs en vigueur sur le réseau **T<sub>ma</sub>** s'appliquent à vos déplacements **T<sub>ma</sub> + PMR**. Une majoration d'1€ pour la prise en charge sera appliquée à chaque course.

L'achat d'un titre unitaire est possible auprès du conducteur en espèces (prévoyez de la monnaie !)

La validation est obligatoire à bord du véhicule TPMR.

### ANNULATION, ACCOMPAGNATEUR, CONDITIONS DE TRANSPORT

Retrouvez toutes ces informations sur le Règlement Transport **T<sub>ma</sub> + PMR** sur [bustma.com](http://bustma.com)

**Composition, retrait et dépôt du dossier**  
à l'Agence Commerciale **T<sub>ma</sub>**  
ou sur [bustma.com](http://bustma.com)

## Agence commerciale

227, Boulevard Antoine Lacaze  
40 000 Mont-de-Marsan

Du lundi au vendredi : 09h00 – 12h30  
14h00 – 17h30  
Samedi : 09h00 – 12h30

Mail : [contact.bustma@transdev.com](mailto:contact.bustma@transdev.com)  
Tél : 05 58 450 426



## Téléchargez l'application



MyBus  
MONT-DE-MARSAN

Retrouvez tous les horaires des lignes

Géolocalisez-vous et trouvez votre itinéraire

L'application mobile gratuite pour vos déplacements !

Achetez votre titre et validez-le sur votre smartphone

